Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Recours face à une agence immobiliére

Par Nassim

Bonjour,

J'ai signé la vente de mon bien en octobre (un lundi), le vendredi de la même semaine j'ai signé le compromis d'achat d'un autre bien.

Je n'ai toujours pas signé la vente chez le notaire concernant la vente de mon bien, ce retard et les frais peut il être imputable à l'agence immobilière qui a mal géré mon dossier ? il semble que mon agent immobilier n'a pas anticipé une loi de fin 2012 ce qui crée un retard dans le traitement de mon dossier chez le notaire. Aujourd'hui je me retrouve depuis 2 mois en train de payer mon achat et mon bien non vendu.

merci de votre aide.

salutations,

Nassim